



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
QUE :**

En conformité avec le 2^e alinéa de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19), le rôle de perception des impôts fonciers et des taxes du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ainsi que des localités de Valcanton, Villebois et Radisson sera complété et déposé au bureau du soussigné au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ainsi qu'aux bureaux desdites localités, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux selon les dates suivantes :

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	21 mars 2019
Localité de Valcanton (secteur Beaucanton et Val-Paradis)	21 mars 2019
Localité de Villebois	21 mars 2019
Localité de Radisson	21 mars 2019

Avis est en outre donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 8^e jour de mars 2019.

**Charles-Édouard France, Adm.A, OMA
Directeur des finances et trésorier**